

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/article55657>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Contaminations au tritium > **Surveillance citoyenne de la radioactivité dans les eaux de la Loire et de la Vienne : contamination anormalement élevée à Saumur en janvier 2019**

18 juillet 2019

Surveillance citoyenne de la radioactivité dans les eaux de la Loire et de la Vienne : contamination anormalement élevée à Saumur en janvier 2019

Communiqué du 17 juin 2019

Plusieurs associations du bassin de la Loire réunies dans le **Collectif Loire Vienne Zéro Nucléaire** ont mis en place en 2017, avec le laboratoire indépendant de l'**ACRO**, un suivi de la radioactivité dans les cours d'eau et dans l'eau de consommation. Un premier bilan est publié ce jour.

Le principal radioélément retrouvé dans les eaux de la Loire et de la Vienne est le **tritium**, hydrogène radioactif, rejeté en grande quantité par les centrales nucléaires. Les rejets se cumulent tout au long du fleuve et en aval, la présence de tritium est quasiment systématique. On le retrouve aussi dans les eaux de consommation.

A Châtellerault, sur la Vienne, par exemple, **les eaux de la rivière et de consommation sont contaminées à chaque prélèvement mensuel** depuis décembre dernier, à des niveaux qui peuvent atteindre 50 becquerels par litre (Bq/L). C'est la centrale nucléaire de Civaux qui en est à l'origine.

A Saumur, en aval des cinq centrales nucléaires sur la Loire et la Vienne, **la présence de tritium est quasi systématique aussi bien dans le fleuve que dans les eaux de consommation. En janvier 2019, la concentration en tritium dans l'eau de la Loire a atteint 310 Bq/L, qui est une valeur anormalement élevée** : beaucoup plus que les valeurs publiées par EDF et plus que le seuil d'alerte de 100 Bq/L dans l'eau potable qui doit déclencher des investigations. Aucune autorité compétente n'a détecté ni évoqué cette pollution anormale.

Est-ce dû à un incident ? Le Collectif Loire Vienne Zéro Nucléaire et l'ACRO alertent donc les autorités et demandent une enquête pour déterminer l'origine de cette valeur exceptionnelle.

La présence quasi systématique de tritium dans les eaux en aval des installations nucléaires nous

inquiète. Les consommateurs devraient avoir droit à une eau non contaminée. En application des articles 1, 3, 4 et 5 de la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement, **nous demandons aux autorités que tous moyens soient mis en place pour ramener les taux de tritium dans l'eau de rivières et des nappes phréatiques à une valeur proche du « bruit de fond » afin de ne pas porter atteinte à l'environnement, et d'autre part pour éliminer totalement ce radioélément dans les eaux destinées à la consommation.**

Les effluents contaminants ne sont pas déversés en continu mais ponctuellement et massivement dans la Loire et la Vienne. Pour une information complète du public, nous demandons qu'EDF publie les dates et heures de ses largages d'eau contaminée déjà effectués et leur caractérisation (volume, mesures de radioactivité,...). Surtout, nous demandons qu'une coordination soit mise en place entre EDF et les organismes qui prélèvent l'eau de rivière et des nappes avoisinantes afin d'anticiper l'interruption des captages durant les périodes de rejet et de réduire ainsi la contamination de l'eau de consommation.

Ces résultats montrent tout l'intérêt de la surveillance citoyenne qui va être renforcée.

Contacts presse :

ACRO - Guillaume Rougier : 02.31.94.35.34

SDN Berry Giénois Puysaye - Catherine Fumé : 06.62.84.13.88

SDN 49 - Jean-Yves Busson : 06.18.42.73.85

[Lire le rapport de l'ACRO](#)